

	EI EIRL	EURL	SARL	SA	SAS SASU	SNC	SCOP	SCI
Les statuts	(EI) Entreprise individuelle	(EURL) Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée	(SARL) Société à responsabilité limitée	(SA) Société anonyme	(SAS) Société par actions simplifiée	(SNC) Société en nom collectif	(SCOP) La société coopérative de production	(SCI) Société Civile Immobilière
	(EIRL) Entreprise individuelle à responsabilité limitée				(SASU) Un président (personne physique ou morale), obligation d'un représentant légal			
Associé(s)	L'entrepreneur individuel	Une personne physique ou morale	2 à 100 personnes physiques ou morales	Au minimum 2 personnes physiques ou morales (ou 7 pour les sociétés cotées en bourse)	Au minimum une personne physique ou morale	Au minimum 2 personnes physiques ou morales	Les salariés de l'entreprise (à hauteur de 51% minimum du capital) et éventuellement des investisseurs extérieurs	Au minimum 2 personnes physiques ou morales
Dirigeant(s)	L'entrepreneur individuel	Un ou plusieurs gérants (personnes physiques)	Un ou plusieurs gérants (personnes physiques)	Un conseil d'administration de 3 à 18 membres, avec un président désigné parmi eux	Un président (personne physique ou morale), obligation d'un représentant légal	Un ou plusieurs gérants (personnes physiques ou morales)	Un dirigeant ou gérant élu par les associés majoritaires	Un ou plusieurs gérants (personnes physiques ou morales)
Capital social	/	Libre	Libre	Au minimum 37 000 €	Libre	Libre	30 € minimum en SCOP SARL ou SAS et 18 500 € pour la SCOP SA	Libre
Régime social du ou des dirigeant(s)	Travailleur non-salarié	Travailleur non salarié (associé unique) ou assimilé-salarié (plusieurs associés)	Travailleur non salarié (gérant majoritaire), assimilé-salarié (gérant égalitaire ou minoritaire)	Assimilé-salarié (président du conseil d'administration)	Assimilé-salarié (président)	Travailleur non-salarié	Assimilé-salarié (directeur et dirigeants de de l'entreprise)	Non associé & salarié : Régime général des salariés. Non associé & non salarié : Régime des travailleurs non-salariés. Associé : Régime des travailleurs non-salariés.
Imposition des bénéfices	Impôt sur le revenu (possibilité d'impôt sur les sociétés sous conditions en entreprise individuelle à responsabilité limitée)	Impôt sur le revenu (personne physique - possibilité d'impôt sur les sociétés), impôt sur les sociétés (personne morale)	Impôt sur les sociétés dans la plupart des cas	Impôt sur les sociétés dans la plupart des cas	Impôt sur les sociétés dans la plupart des cas	Impôt sur le revenu (part des bénéfices des associés), option de l'impôt sur les sociétés possible pour la société	Impôt sur les sociétés	Impôt sur les sociétés ou Impôt sur le revenu

Prenez le bon départ pour tenir le cap !

"Nom du cabinet" vous accompagne dès la création de votre entreprise ou de votre unité commerciale. Le cabinet d'expertise comptable vous oriente et vous permet de démarrer votre activité et d'économiser en optimisant vos dépenses de départ.

Comme tout chef de projet, vous avez sûrement des questions.

Prenez rendez-vous dès maintenant !

01 23 45 67 89



Votre Cabinet comptable

★★★★★

- Création d'entreprise
- Domiciliation
- Gestion comptable

Devis gratuit


